

Indice de prix des dépenses communales

Un écart de 2,3 points à la fin du 1^{er} semestre 2007 entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac

Comme le laissaient présager les débats lors de la conférence nationale des finances publiques au début de l'année 2006, le projet de loi de finances pour 2008 prévoit de supprimer la part « croissance » de l'indexation des concours financiers de l'État versés aux collectivités locales. Le « contrat de croissance et de solidarité », institué de 1999 à 2001 et reconduit chaque année jusqu'en 2007, est ainsi remplacé en 2008 par un « contrat de stabilité » qui progresse au rythme de la seule inflation prévisionnelle, soit + 1,6 % en 2008.

En limitant la progression de ses concours financiers, l'État s'efforce de respecter la norme d'évolution de ses dépenses de « 0 % en volume » (progression égale à l'inflation) et entend faire participer les collectivités locales à l'effort d'assainissement des finances publiques.

Si le fait de supprimer toute référence à la croissance dans le mécanisme d'indexation peut prêter à discussion, les collectivités locales jouant un rôle majeur en matière d'investissements publics, l'indicateur retenu pour mesurer l'inflation n'est pas sans susciter des controverses et devient d'autant plus stratégique qu'il est désormais le seul déterminant de l'évolution des dotations versées par l'État.

L'indice de prix des dépenses communales, publié depuis novembre 2005 et actualisé régulièrement avec le concours de la direction des Études de Dexia Crédit Local, montre très clairement que, compte tenu des spécificités de la dépense publique locale, l'inflation réellement supportée par les communes est nettement supérieure à celle retenue par le législateur.

Les dernières données disponibles témoignent d'un écart croissant entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac : 2,3 points à la fin du premier semestre 2007, contre 1,7 point à la fin du premier semestre 2006.

Si les concours de l'État ne doivent plus progresser qu'au rythme de l'inflation, il est indispensable de changer la référence pour prendre en compte l'inflation réellement supportée par les collectivités locales en général et les communes en particulier.

Philippe Laurent
Maire de Sceaux,
Président de la commission des Finances
de l'Association des Maires de France

■ Accélération de l'indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépense. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique confirme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

	1999 - 2006	2 ^e trimestre 2007	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 ^{er} trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	2,5 %	123,0	3,7 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	2,7 %	124,6	3,2 %
Indice de prix à la consommation hors tabac	1,7 %	114,8	1,4 %

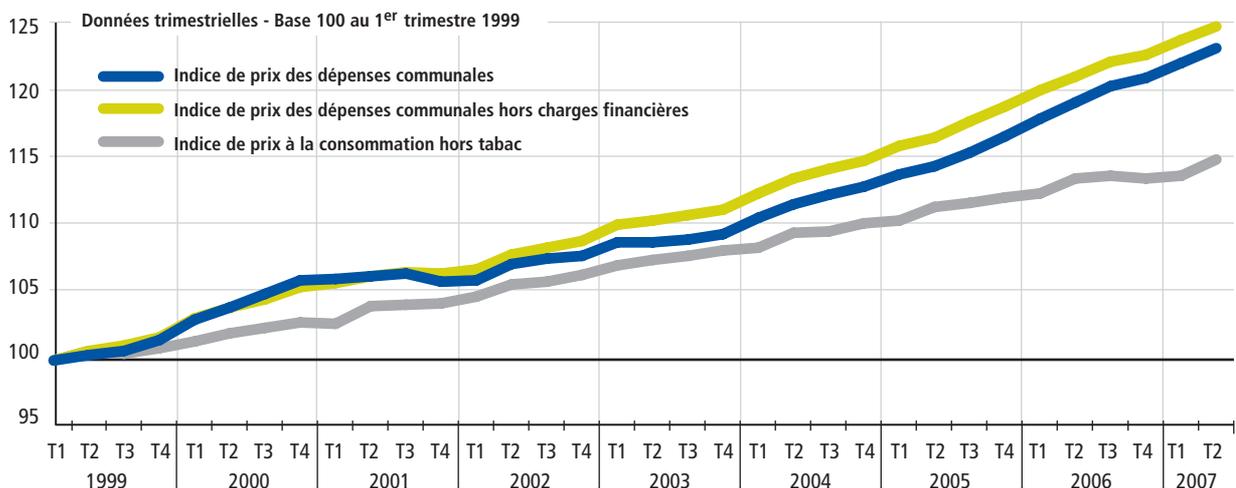
Entre 1999 et 2006, « l'inflation » supportée par les communes a été plus forte que celle supportée par les ménages.

- L'indice de prix des dépenses communales a progressé en moyenne de 2,5 % par an contre + 1,7 % pour l'indice de prix à la consommation hors tabac.
- L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté plus rapidement encore que l'indice global, + 2,7 % l'an, mais son écart avec l'indice global tend à se réduire.
- En effet, alors que la baisse des taux d'intérêt entre 2000 et 2005 avait contribué à atténuer la hausse de l'indice, cette tendance s'est inversée à compter de 2006, avec la remontée des taux d'intérêt.
- L'écart observé entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac continue de se creuser. Il est de 0,8 point en moyenne chaque année sur la période 1999-2006.

Au début de l'année 2007, l'écart avec l'inflation hors tabac s'accroît.

- À la fin du deuxième trimestre 2007, l'indice de prix des dépenses communales s'établit à 123,0 (base 100 au 1^{er} trimestre 1999), en hausse de 3,7 % sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents).
- Hors charges financières l'indice s'élève à 124,6, en hausse de 3,2 % sur les quatre derniers trimestres, soit une progression moins vive que l'indice global. Cette évolution est révélatrice du changement de tendance opéré en 2006. L'évolution du prix de la dette contribue désormais à une accélération de l'indice de prix des dépenses communales.
- Avec un indice de prix hors tabac qui évolue de + 1,4 % sur les quatre derniers trimestres, l'écart entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 2,3 points.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



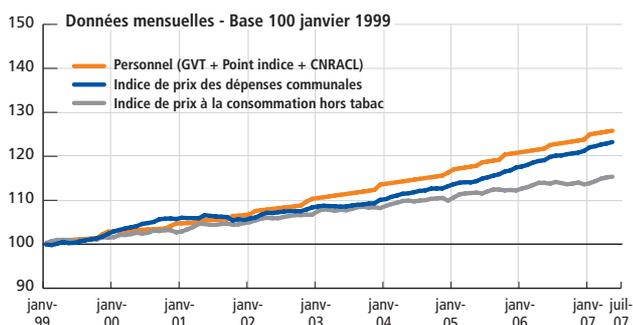
Faits marquants

L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition et aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est modeste.

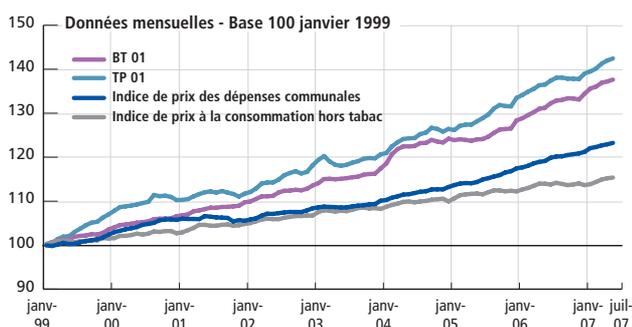
Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

- Les dépenses de personnel** constituent le principal poste de dépenses des communes. En conséquence l'évolution du « prix » des charges de personnel contribue fortement à la variation de l'indice de prix des dépenses communales. Cette composante est en hausse constante depuis 1999 et progresse plus rapidement que l'inflation. Au 1^{er} semestre 2007, une accélération du prix des charges de personnel est enregistrée, liée à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 0,8 % au mois de février.
- Les coûts de la construction**, représentés par les index BT 01 (pour les bâtiments) et TP 01 (pour les travaux publics) pèsent de façon non négligeable dans la composition de l'indice. Ils enregistrent une évolution assez forte depuis 1999 et sont sensibles à la progression du cours des matières premières. Après un fort ralentissement à la fin de l'année 2006, ces deux indices repartent à la hausse en début d'année 2007.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSANTE LA PLUS LOURDE (PERSONNEL)



ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT 01 ET TP 01)

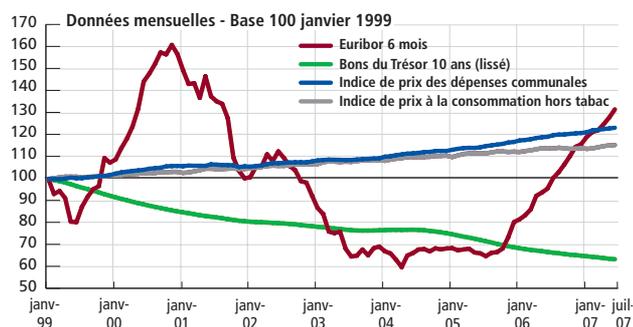


Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global mais qui sont fortement volatils

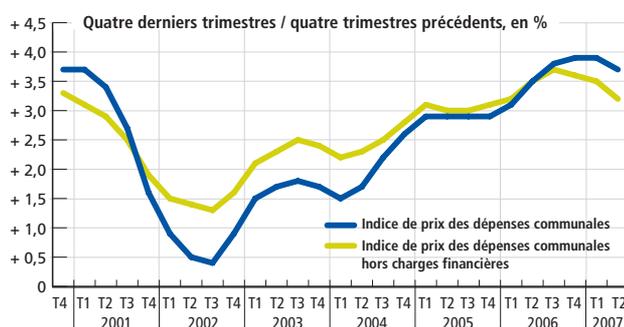
- Les taux d'intérêt** ont connu depuis 1999 de fortes variations, aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Depuis la fin de l'année 2000 jusqu'à la fin 2005, une baisse sensible des taux d'intérêt était observée et contribuait à atténuer l'inflation supportée par les communes.

La récente remontée des taux d'intérêt, suite au relèvement des taux directeurs de la Banque centrale européenne, a inversé la tendance. Le prix des intérêts de la dette contribue désormais à la hausse de l'indice de prix des dépenses communales.

FORTES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

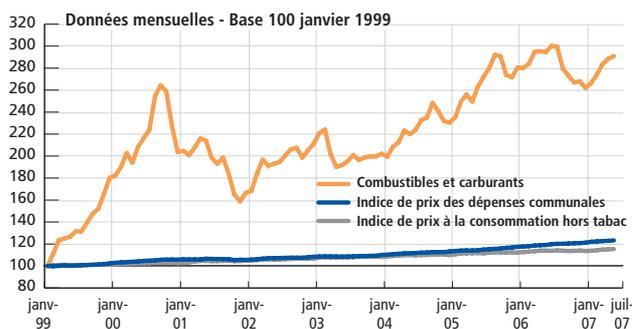


ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



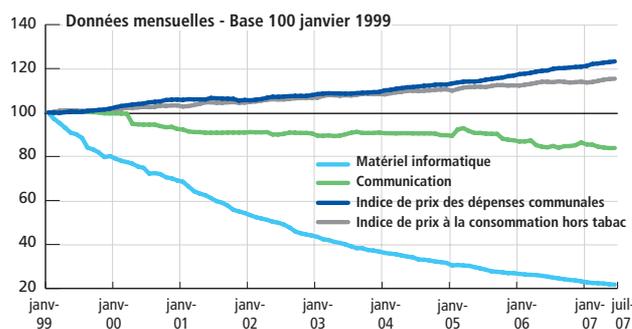
- Le prix des combustibles et carburants est fortement lié au cours du baril de pétrole. Cet indice enregistre une tendance à la hausse extrêmement forte (multiplication par près de trois entre le 1^{er} janvier 1999 et le mois de juin 2007). Alors qu'une baisse était observée fin 2006-début 2007, le deuxième trimestre 2007 est marqué par une nouvelle phase de remontée du prix des combustibles et carburants.

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS ENREGISTRE LA HAUSSE LA PLUS SPECTACULAIRE



- En dehors des frais financiers, les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **communication** » et « **matériel informatique** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives depuis 1999. La baisse, tendancielle et continue, se poursuit au début de l'année 2007, sans qu'aucun renversement de tendance ne se dessine.

DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL SONT EN BAISSE CONSTANTE DEPUIS 1999



Rappel méthodologique

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'INSEE a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages.

Sur le même principe, un indice reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'INSEE, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, du gaz et de l'électricité, du mobilier de bureau et du matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires,...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépense des communes.

Exemples d'indices retenus :

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales*	Indice retenu
Frais de personnel	39 %	Combinaison du GVT, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et du taux de cotisation employeur CNRACL
Subventions et participations	13 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes
Bâtiment	12 %	Index BT 01
Machines et équipements	6 %	Indice INSEE machines et équipements
Frais financiers	4 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme
Eau gaz électricité	4 %	Indice INSEE eau gaz électricité
Travaux publics	3 %	Index TP 01
Combustibles et carburants	1 %	Indice INSEE combustibles et carburants

* d'après comptes administratifs 2002, DGCP

L'indice global est obtenu en calculant la moyenne pondérée des différents indices retenus ; les coefficients de pondération correspondant au poids de chaque poste dans l'ensemble des dépenses.

La valeur de l'indice de prix composite évolue au fil des mois en fonction des nouvelles valeurs de chacune de ses composantes. Les indicateurs de l'INSEE sont publiés, selon les indices, à un rythme mensuel ou trimestriel.